

11723092

NOM DE L'OPERATION : Affectation complémentaire de crédits aux apprentis des Hauts-de-France (Carte Génération#HDF de l'équipement et les aides au transport, hébergement et restauration - Fonds de solidarité des apprentis - Dispositif Reprise des apprentis)	Acte Certifié exécutoire
	Envoi Préfecture : 25/03/2025 Retour Préfecture : 25/03/2025

PRESENTATION DU PROJET :

La Région Hauts-de-France affirme sa volonté de contribuer au développement de l'apprentissage et de l'alternance au travers d'une politique volontariste d'aide aux apprentis. Cette ambition s'est traduite par le vote du plan intitulé « *Ambition 2020 : l'apprentissage et l'alternance pour l'emploi dans les Hauts-de-France* » le 27 juin 2019 (Délibération 2019.01349) et notamment de l'engagement n° 1 : « *La Région Hauts-de-France soutient les apprentis et les accompagne tout au long de leur parcours vers l'emploi* ».

En déclinaison de cet engagement un règlement d'attribution des aides aux apprentis a été voté le 21 novembre 2019 (Délibération 2019.01692), modifié par les délibérations n°2020.01146 du 28 mai 2020, n°2020.01777 du 16 octobre 2020 et n° 2021.00728 du 25 mars 2021.

Pour permettre la mise en application de ce règlement sur l'année 2025, il convient de compléter la première affectation délibérée le 12 décembre 2024 (Délibération 2024.01890), par une affectation complémentaire.

Cette enveloppe de 13 666 241,75 € va permettre le versement des aides individuelles aux apprentis selon la répartition suivante :

Aide à l'équipement et aides THR (transport, hébergement, restauration) : 12 697 491,75 € (Programme DIRAA 12000020),

Fonds de solidarité des apprentis : 275 000 € (programme DIRAA 12000013),

Dispositif « Reprise des apprentis » : 693 750 € (programme DIRAA 12000017)